

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 324

4 mai 2000

SOMMAIRE

Investissements Généraux S.A., Luxembg page	15506	Ophis Holding S.A., Luxembourg	15533
Investolux S.A.H., Luxembourg	15507, 15508	Oracle Immobilien Luxembourg AG, Luxembourg	15533
IPEF II Holdings No. 2 S.A., Luxembourg	15506, 15507	Orient Investment S.A., Luxembourg	15534
Jaccar Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	15507	Palitana S.A.H., Luxembourg	15534, 15535
Kelterberg H. S.A., Luxembourg	15509	Palm Beach S.A., Luxembourg	15530, 15532
KFC S.A., Strassen	15514	Parlay Finance Company S.A., Luxembg	15524, 15527
King Unit S.A., Luxembourg	15517	Parmont S.A., Luxembourg	15539
Klingenberg S.A.H., Luxembourg	15511, 15514	Patrimony Interinvest S.A., Luxembourg	15536
Krone S.A., Luxembourg	15514	P.B.I.-Lux, Principle Business International Luxembourg S.A., Luxembourg	15542
Ladd Luxembourg S.A., Luxembourg	15516	Perseus Shipping S.A., Luxembourg	15539
Laduco S.A.H., Luxembourg	15514, 15516	Phipe Holding S.A., Luxembourg	15536, 15538
LCR Telecom Luxembourg S.A., Luxembg	15509, 15511	Pictet Country Fund, Luxembourg	15535
L.E.S.S. S.A., Luxembourg	15518	Poliplast S.A., Luxembourg	15534
Levit S.A., Luxembourg	15518	Polymark Trading (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	15542
Libelux S.A., Luxembourg	15519	Pombal S.A., Luxembourg	15540
Lidbag S.A., Luxembourg	15520	PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., Luxembourg	15533
Liseinfo S.A., Luxembourg	15518	PricewaterhouseCoopers Management Consultants (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	15539, 15540
Lully S.A.H., Luxembourg	15517	Price Waterhouse Management Consultants (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	15546
Lunel S.A., Luxembourg	15521	Price Waterhouse, S.à r.l., Luxembourg	15540
Luxembourg Corporation Company S.A., Luxembourg	15521	Prime Action S.A., Luxembourg	15532
Luxfide S.A., Luxembourg	15518, 15519	Pro-Line S.A., Pétange	15544
Luxlife, Luxembourg	15520	Proteus Shipping S.A., Luxembourg	15546
M.A.K. Système Grolimax, S.à r.l., Bettembourg	15523	Publint S.A., Luxembourg	15543
Marguerite Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	15523	Putnam High Income GNMA Fund S.A., Luxembourg	15544
Marint S.A., Luxembourg	15527	Realbau S.A., Luxembourg	15545
Maxitim S.A., Luxembourg	15528	Remich Oriental Carpet, S.à r.l., Remich	15548
Max Mara International S.A., Luxembourg	15528	Robotec S.A., Luxembourg	15548
McBride S.A., Luxembourg	15519, 15520	Rofinex S.A., Walferdange	15546
Mediphar S.A., Luxembourg	15528, 15529	Royal Oak S.A., Luxembourg	15549
Microfina S.A., Luxembourg	15529	RTT International, S.à r.l., Luxembourg	15541, 15542
Mille S.A., Luxembourg	15527	Rüsgen, S.à r.l., Luxembourg	15549
Minpark S.A., Luxembourg	15522	Sanolux, G.m.b.H., Luxembourg	15552
Mouwannes, S.à r.l., Dudelange	15523	Société Générale d'Alimentation S.A., Luxembourg	15552
Navicom S.A., Luxembourg	15529	TSI Holding S.A., Luxembourg	15549, 15552
Norfin Reassurance S.A., Senningerberg	15529		
Nouvelle Boutique 3 Etoiles, Luxembourg	15529		
Nouvelle Entrapaulus S.A., Mertert	15530		
Novatec, S.à r.l., Senningerberg	15530		
Omnicom Lux S.A.H., Luxembourg	15521, 15522		
Opava S.A., Luxembourg	15530		

INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 57.436.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(10028/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 57.436.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 1999

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 30 novembre 1999 que:

- * Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- * L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
- * L'Assemblée ratifie la cooptation de Michèle Musty, employée privée, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au poste d'administrateur.
- * L'Assemblée décide de réélire, aux postes d'administrateur, Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, et Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et, au poste de commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes de l'exercice 1998.
- * Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.
- * L'Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en ITL, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- * L'Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- * L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- * L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 30 novembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10029/595/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

IPEF II HOLDINGS No. 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.086.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour IPEF II HOLDINGS No. 2 S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(10033/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

IPEF II HOLDINGS No. 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.086.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2000

Résolution

The shareholders appoint the directors and the auditors for a new mandate expiring on the date of the annual general meeting approving the 1999/2000 accounts as follows:

Directors

Mr Michael Harrop, Chairman
Mrs Caroline Syret, Director
Mr Gustave Stoffel, Director
Mr Dirk Raeymaekers, Director
Mr Federico Franzina, Director
Mrs Maryse Santini, Director.

Auditors

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour IPEF II HOLDINGS No. 2 S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10034/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

JACCAR LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 48.668.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(10035/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

INVESTOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.605.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INVESTOLUX S.A. (ci-après la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 10.605 et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe, constituée suivant acte du 29 décembre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 38 du 6 mars 1973 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 1996 publié au Mémorial C numéro 363 du 29 juillet 1996 et depuis lors ces mêmes statuts n'ont subi aucune autre modification.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 2.673.000 USD pour le porter de son montant actuel de 10.000.000 USD à 12.673.000 USD par incorporation au capital d'une somme de 2.673.000 USD à prélever sur les résultats reportés de la société.

2. Augmentation de la valeur nominale des actions de 1.000 USD à 1.267,3 USD.

3. Réduction du capital social à concurrence de 11.673.000 USD pour le ramener de 12.673.000 USD à 1.000.000 USD par le remboursement à chaque action d'une somme de 1.167,3 USD en espèces.

4. Réduction de la valeur nominale de chaque action à 1.000 USD.

5. Modification afférente de l'Article 5 des statuts.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions six cent soixante-treize mille dollars des Etats-Unis (2.673.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de dix millions de dollars des Etats-Unis (10.000.000,- USD) à celui de douze millions six cent soixante-treize mille dollars des Etats-Unis (12.673.000,- USD) par incorporation au capital d'une somme de deux millions six cent soixante-treize mille dollars des Etats-Unis (2.673.000,- USD) à prélever sur les résultats reportés de la Société qui s'élèvent actuellement à six millions trois cent soixante-six mille trois cent huit dollars des Etats-Unis (6.366.308,- USD).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter la valeur nominale des actions de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) à celle de mille deux cent soixante-sept dollars des Etats-Unis et trente cents (1.267,3 USD).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital à concurrence de onze millions six cent soixante-treize mille dollars des Etats-Unis (11.673.000,- USD) pour le ramener de douze millions six cent soixante-treize mille dollars des Etats-Unis (12.673.000,- USD) à celui d'un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000,- USD) par le remboursement à chaque action d'une somme de mille cent soixante-sept dollars des Etats-Unis et trente cents (1.167,3 USD) en espèces.

En application des dispositions des articles 69 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le remboursement aux actionnaires ne peut se faire que 30 jours après publication du présent acte notarié dans le Journal officiel Mémorial.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire la valeur nominale de chaque action à mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-). Il est représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-M. Schmit, L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2000, vol. 847, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10031/239/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

INVESTOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10032/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

KELTERBERG H. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 53.536.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10038/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

KELTERBERG H. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 53.536.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10039/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

**LCR TELECOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. JUSTICE TELECOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 58.724.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JUSTICE TELECOM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim (R.C. Luxembourg, section B numéro 58.724), constituée sous la dénomination de SMART COMMUNICATION LUXEMBOURG S.A. suivant acte notarié du 25 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 368 du 10 juillet 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés (changeant essentiellement la dénomination de la société en JUSTICE TELECOM LUXEMBOURG S.A.) suivant acte notarié du 15 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 945 du 31 décembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant à Mamer.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christina De Almeida, employée privée, demeurant à Itzig.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo Dax, gérant de fiduciaire, demeurant à Hesperange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. - Changement de la dénomination sociale en LCR TELECOM LUXEMBOURG S.A.
2. - Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 1 des statuts de la société.
3. - Transfert du siège social de la société vers L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
4. - Acceptation de la démission de Messieurs Mattheuw Jarvis et Philip Coppens de leur poste d'administrateur. Décharge à accorder.
5. - Confirmation de Monsieur Marc Coppens dans ses fonctions d'administrateur respectivement administrateur-délégué.
6. - Nomination de deux nouveaux administrateurs.
7. - Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante actions (1.250 actions) représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée.

Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la société de JUSTICE TELECOM LUXEMBOURG S.A. en LCR TELECOM LUXEMBOURG S.A. et de modifier en conséquence en français seulement, en l'absence d'une version anglaise, le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LCR TELECOM LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société vers L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter les démissions de Messieurs Mattheuw Jarvis et Philip Coppens, en leur qualité d'administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de confirmer Monsieur Marc Coppens, en sa qualité d'administrateur respectivement d'administrateur-délégué de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer deux nouveaux administrateurs de la société, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2004.

1. - Monsieur Nicholas James Stewart McCreath, administrateur de société, demeurant 210 Cardamon Building, 31 Shad Thames, Londres, UK SE1 2YR.

2. - Monsieur David Somen, administrateur de société, demeurant 62C Randolp Avenue, Londres, UK W9 1BE.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, le texte étant suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Follows the English version:

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of JUSTICE TELECOM LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Reinsheim (R.C. Luxembourg, section B number 58.724), incorporated under the name of SMART COMMUNICATION LUXEMBOURG S.A., by notarial deed on March 25, 1997, published in the Mémorial C number 368 of July 10, 1997.

The Articles of Association of the said company have been amended by notarial deed (changing essentially the company's corporate name into JUSTICE TELECOM LUXEMBOURG S.A.) on October 15, 1998, published in the Mémorial C number 945 of December 31, 1998.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Frank Stolz, private employee, residing in Mamer.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Miss Christina De Almeida, private employee, residing in Itzig.

The meeting elects as scrutineer Mr Carlo Dax, gérant de Fiduciaire, residing in Hesperange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - To change the company's corporate name into LCR TELECOM LUXEMBOURG S.A.

2. - Subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the Articles of Association.

3. - Transfer of the company's registered office to L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

4. - To accept the resignation of Mr Mattheuw Jarvis and of Mr Philip Coppens as directors of the company and to grant them discharge.

5. - To confirm Mr Marc Coppens as director as well as managing director of the company.

6. - To appoint two new directors.

7. - Miscellaneous.

II) The shareholders present and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shares (1,250) representing the total subscribed capital of one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the company's corporate name from JUSTICE TELECOM LUXEMBOURG S.A. into LCR TELECOM LUXEMBOURG S.A., and to amend consequently, only in French, in absence of an English version, the first paragraph of Article one of the Articles of Association to give it henceforth the following wording:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LCR TELECOM LUXEMBOURG S.A.»

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to transfer the company's registered office to L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to accept the resignations of Mr Mattheuw Jarvis and of Mr Philip Coppens as directors of the company and to grant them full discharge for the execution of their mandate up to this date.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders decides to confirm Mr Marc Coppens as director as well as managing director (administrateur-délégué) of the company.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders decides to appoint as two new directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004.

1. - Mr Nicholas James Stewart McCreath, company director, residing 210 Cardamon Building, 31 Shad Thames, London, UK SE1 2YR.

2. - Mr David Somen, company director, residing 62C Randolph Avenue, London, UK W9 1 BE.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: F. Stolz, C. De Almeida, C. Dax, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1999, vol. 847, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10036/239/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

**LCR TELECOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. JUSTICE TELECOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 58.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2000.

J.-J. Wagner.

(10037/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

KLINGENBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 67.813.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of KLINGENBERG S.A., a société anonyme holding, having its registered office at c/o KAUPTHING LUXEMBOURG S.A., 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 67.813) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 4, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 174 of March 16, 1999.

The meeting was opened at 4.00 p.m. with Mr Magnús Gudmundsson, managing director, residing in Junglinster, in the chair,

who appointed as secretary Mr Thordur Emil Ólafsson, bank employee, residing in Hesperange.

The meeting elected as scrutineer Mr Björn Jónsson, bank employee, residing in Hesperange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase the share capital of the Corporation up to eight hundred thousand Euros (EUR 800,000.-) by the issue of forty thousand (40,000) shares of a par value of ten Euros (EUR 10.-) per share. A share premium of ninety Euros (EUR 90.-) shall be paid on each issued share, thus making a total share premium of three million six hundred thousand Euros (EUR 3,600,000.-).

2) Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Corporation up to eight hundred thousand Euros (EUR 800,000.-) by the issue of forty thousand (40,000) shares of a par value of ten Euros (EUR 10.-) per share. A share premium of ninety Euros (EUR 90.-) shall be paid on each issued share, thus making a total share premium of three million six hundred thousand Euros (EUR 3,600,000.-).

The forty thousand (40,000) new shares have been all subscribed by SUNDAGARDAR EHF., a company incorporated under the laws of Iceland, having its registered office in Sundagardar 10, IS - 104 Reykjavik, Iceland,

The prementioned company is duly represented by Mr Magnús Gudmundsson, managing director, residing in Junglinster, by virtue of a proxy given in Reykjavik, Iceland on 29 December 1999, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The shares subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the amount of four hundred thousand Euros (EUR 400,000.-) is as of now at the disposal of the Corporation.

In addition, the subscriber paid on each subscribed share a share premium of ninety Euros (EUR 90.-), thus making a total share premium of three million six hundred thousand Euros (EUR 3,600,000.-).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Second resolution

The first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at eight hundred thousand Euros (EUR 800,000.-) consisting of eighty thousand (80,000) shares of a par value of ten Euros (EUR 10.-) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of this present deed are estimated at approximately one million eight hundred thousand Luxembourg francs.

Pro Fisco

For the purposes of registration, the aforesaid capital increase in the amount of four hundred thousand Euros (EUR 400,000.-) and the total amount of the share premium of three million six hundred thousand Euros (EUR 3,600,000.-) are equivalent to one hundred sixty-one million three hundred fifty-nine thousand six hundred Luxembourg francs (LUF 161,359,600.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KLINGENBERG S.A., société anonyme holding, ayant son siège social c/o KAUPTHING LUXEMBOURG S.A., 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 67.813, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 174 du 16 mars 1999.

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Magnús Gudmundsson, administrateur de sociétés, demeurant à Junglinster,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Thordur Emil Ólafsson, employé de banque, demeurant à Hesperange.
L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Björn Jónsson, employé de banque, demeurant à Hesperange.
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social jusqu'à huit cent mille Euros (EUR 800.000,-) par l'émission de quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune. Une prime d'émission de quatre-vingt-dix Euros (EUR 90,-) par action sera payée sur chaque action ainsi émise, soit une prime d'émission totale de trois millions six cent mille Euros (EUR 3.600.000,-).

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social jusqu'à huit cent mille Euros (EUR 800.000,-) par l'émission de quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune. Une prime d'émission de quatre-vingt-dix Euros (EUR 90,-) par action sera payée sur chaque action ainsi émise, soit une prime d'émission totale de trois millions six cent mille Euros (EUR 3.600.000,-). Les quarante mille (40.000) actions nouvelles ont été souscrites par: SUNDAGARDAR EHF., une société de droit islandais, établie et ayant son siège social à Sundagardar 10, IS - 104 Reykjavik, Islande.

La société prédésignée est dûment représentée par Monsieur Magnús Gudmundsson, administrateur de sociétés, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée à Reykjavik, Islande, le 29 décembre 1999, laquelle procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, reste annexée au présente acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

La société susmentionnée a payé en sus de chaque action souscrite une prime d'émission de quatre-vingt-dix Euros (EUR 90,-) par action, soit une prime d'émission totale de trois millions six cent mille Euros (EUR 3.600.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Deuxième résolution

Le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit cent mille Euros (EUR 800.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ un million huit cent mille francs luxembourgeois.

Pro-Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social précité à hauteur de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) et le montant de la prime d'émission totale de trois millions six cent mille Euros (EUR 3.600.000,-) sont évalués à cent soixante et un millions trois cent cinquante-neuf mille six cents francs luxembourgeois (LUF 161.359.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: M. Gudmundsson, Th. E. Ólafsson, B. Jónsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2000, vol. 847, fol. 37, case 12. – Reçu 1.613.596 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 8 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10043/239/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

KLINGENBERG S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 67.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2000. J.-J. Wagner.
(10044/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

KFC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 55.600.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10040/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

KRONE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.395.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société KRONE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour KRONE S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10046/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LADUCO S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 32.440.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée LADUCO S.A.H., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 32.440, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

laquelle société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 194 du 13 juin 1990 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 201 du 4 mai 1993.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Gilbert J.-F. Grosbusch, employé privé, demeurant à Bourglinster (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Stein, indépendant, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutatrice Maître Claudine Erpelding, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés,

et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) à celui de vingt-trois millions de francs luxembourgeois (LUF 23.000.000,-) par conversion en capital à due concurrence d'obligations émises par la société elle-même en date du 24 novembre 1992 dans le cadre d'un emprunt privé à hauteur de vingt-huit millions de francs luxembourgeois (LUF 28.000.000,-) et par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

2. - Renonciation des actionnaires existants pour autant que de besoin à leur droit préférentiel de souscription à la souscription des vingt mille (20.000) actions nouvelles.

3. - Souscription par ATHEGA FINANCE S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à Tortola, Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town (B.V.I.), des vingt mille (20.000) actions nouvelles.

4. - Modification afférente de l'article quatre (4) des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital réalisée.

B) Que la présente assemblée générale réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) à celui de vingt-trois millions de francs luxembourgeois (LUF 23.000.000,-), par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des vingt mille (20.000) actions nouvelles, la société ATHEGA FINANCE S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à Tortola, Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town (B.V.I.).

Souscription - Libération

Ensuite, la société ATHEGA FINANCE S.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Jean-Paul Stein, préqualifié, en vertu d'une procuration, lui délivrée à Tortola (Iles Vierges Britanniques), en date du 10 juin 1998, et dont une photocopie certifiée conforme, signée ne varietur est restée annexée à un acte d'assemblée générale extraordinaire de société, reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 août 1999 (numéro 3935 de son répertoire),

déclare souscrire les vingt mille (20.000) actions nouvellement émises et déclare libérer chaque action, à hauteur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, soit un montant total de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-), sous forme d'un apport en nature (autre que numéraire) consistant en des obligations émises sous forme de certificats numérotés de 1 à 20 et portant chacun sur un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-), ces obligations émises par la société LADUCO S.A.H., en date du 24 novembre 1992, dans le cadre d'un emprunt privé d'un montant total de vingt-huit millions de francs luxembourgeois (LUF 28.000.000,-) à rembourser dans un délai de dix (10) ans à partir de la date de leur émission.

Le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par le réviseur d'entreprises, Monsieur Jean-Marie Boden, demeurant à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Jean-Marie Boden
(Réviseur d'entreprises)»

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Suite à cette conversion au capital social de ladite société LADUCO S.A.H., des obligations susmentionnées, il y a lieu d'annuler les crédits certificats portant les numéros 1 à 20.

Tous pouvoirs sont conférés aux membres actuels du conseil d'administration de la société pour procéder aux éventuelles écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des vingt (20) certificats précités.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article quatre, premier alinéa des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions de francs luxembourgeois (LUF 23.000.000,-) représenté par vingt-trois mille (23.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Déclaration - Frais

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. J.-F. Grosbusch, J.-P. Stein, C. Erpelding, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 847, fol. 39, case 8. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10048/239/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LADUCO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 32.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10049/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LADD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.986.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société LADD LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.

2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement:

M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg,

Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et

EDIFAC S.A., Luxembourg.

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.

4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour LADD LUXEMBOURG S.A.

VECO TRUST S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10047/744/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

15517

KING UNIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 55.911.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(10041/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

KING UNIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 55.911.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2000

* Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.

* L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.

* L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

* Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10042/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LULLY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 67.673.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 juin 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance à la date de ce jour et décide de nommer pour l'exercice 1999 les Administrateurs suivants:

* Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg);

* Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

* Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les mandats ainsi conférés aux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date de ce jour et décide de nommer pour l'exercice 1999, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Le Conseil d'Administration
R. Tonelli S. Vandt
Président Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10055/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

L.E.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.102.

—
Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société L.E.S.S. S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Max Zigerlig.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

*Pour L.E.S.S. S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10050/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LEVIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.364.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

*Pour LEVIT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

P. Frédéric S. Wallers

(10051/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LISEINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 72.680.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 8 février 2000, que:

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Agnès Noël de son poste d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration coopte, en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Umberto Pollio, demeurant au 39, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg.

*Pour la société
Signatures
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10054/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LUXFIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.245.

—
Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

*N. Gasztonyi
Directeur financier*

(10059/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LUXFIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.245.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 1998

* que décharge entière et sans réserve pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur a été donné à Messieurs Guy Harles, Georges Prost et Marc Stilmant;

* que décharge entière et sans réserve pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes a été donné à Monsieur François Lentz;

* que Messieurs René Beltjens, conseil fiscal, Luxembourg, Roland Mertens, conseil fiscal, Luxembourg, et Marc Stilmant, réviseur d'entreprises, Luxembourg, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire changeant la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10060/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LIBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.086.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 1999

a) L'assemblée décide la conversion du capital social de LUF 461.037.750,- en EUR 11.428.827,29 sur base du taux de conversion EUR / LUF de 40,3399 avec effet au 1^{er} janvier 1999.

b) L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

c) L'assemblée décide également d'augmenter le capital social de la société conformément à la loi du 10 décembre 1998 de EUR 71.172,71 afin d'arrondir le capital social à EUR 11.500.000,- par incorporation d'une partie de la prime d'émission.

d) Suite aux points a), b) et c) ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions série A et 9.210.755 (neuf millions deux cent dix mille sept cent cinquante-cinq) actions série B, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10052/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

**McBRIDE S.A., Société Anonyme,
(anc. McBRIDE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.462.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme McBRIDE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 718 du 5 octobre 1998, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou repré-

sentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Modification de la dénomination de la société qui passe de McBRIDE HOLDING S.A., en McBRIDE S.A.
2. - Modification de l'article 1^{er} premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} Paragraphe.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de McBRIDE S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de McBRIDE HOLDING S.A. en McBRIDE S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de McBRIDE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, S. Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 1999, vol. 845, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10062/239/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

McBRIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10063/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LIDBAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.016.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour LIDBAG S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(10053/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LUXLIFE.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 41.013.

– Madame Marie-Martine Court, demeurant au 184, rue Saint-Martin, Paris III^{ème}, a été nommée en qualité de représentant permanent de la CAISSE FRATERNELLE VIE en remplacement de Monsieur Michel Laparra au sein du Conseil d'Administration de la société LUXLIFE S.A.

– Monsieur Emmanuel Du Boullay, demeurant 12, Cité Vaneau, Paris VII^{ème}, a été nommé en qualité de représentant permanent de la CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE en remplacement de Monsieur Pierre Mancini au sein du Conseil d'Administration de la société LUXLIFE S.A.

Luxembourg, le 9 février 2000.

Pour réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 59, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10061/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

15521

LUNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.006.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 533, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUNEL S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(10056/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LUNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.006.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 juin 1999

Troisième résolution

L'assemblée prend note de la démission de M. Marc Mackel et lui donne décharge pleine et entière. Elle désigne M. Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, en remplacement de l'administrateur démissionnaire qui achèvera son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUNEL S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 533, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10057/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 janvier 2000

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- * de nommer Mademoiselle Sandrine Martz, avec effet au 1^{er} janvier 2000, attorney-in-fact A de la Société;
- * de nommer Mademoiselle Céline Bertolone, avec effet au 1^{er} janvier 2000, attorney-in-fact B de la Société;
- * de nommer Mademoiselle Valérie Ingelbrecht, avec effet au 1^{er} janvier 2000, attorney-in-fact B de la Société.

Luxembourg, le 5 janvier 2000.

T. van Dijk
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10058/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

OMNICOM LUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 67.636.

L'an deux mille, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OMNICOM LUX, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.636.

La séance est ouverte à midi, sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Aline Lafond, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Stéphane Liegeois, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de soumettre la société au régime de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et modification du dernier alinéa de l'article quatre des statuts, comme suit:

«Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.»

2. Expression du capital social en Euro avec modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente deux mille (32.000,-) Euros, représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de soumettre la société au régime de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding avec effet au 1^{er} janvier 2000 et par conséquent de modifier le dernier alinéa de l'article quatre des statuts, comme suit:

«Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'exprimer le capital social en Euro et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente deux mille (32.000,-) Euros, représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Rochas, A. Lafond, S. Liegeois, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 122S, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

R. Neuman.

(10081/226/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

OMNICOM LUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 67.636.

Le texte des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

R. Neuman.

(10082/226/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

MINPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.647.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

Signature.

(10074/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

MOUWANNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayer.
R. C. Luxembourg B 69.810.

Après délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2000, l'associé confirme que M. Nadim Samaha est l'actuel gérant technique et peut engager la société par sa seule signature.

Pour la société
Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2000, vol. 315, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(10064/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

M.A.K. SYSTEME GROLIMAX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Krakelshaff.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 47, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

(10065/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

MARGUERITE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.915.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MARGUERITE IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.915, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 558 du 30 octobre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, susdit en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 468 du 28 août 1997.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1. - GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Rome, le 22 décembre 1999.

2. - INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, prénommée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en ses susdites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de six cent soixante-quinze millions de liras italiennes (ITL 675.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions de liras italiennes (ITL 25.000.000,-) à sept cents millions de liras italiennes (ITL 700.000.000,-) par la création et l'émission de treize mille cinq cents (13.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune.

Deuxième résolution

Les associés, après avoir constaté que l'associé minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décident d'admettre à la souscription de la totalité des treize mille cinq cents (13.500) parts sociales nouvelles la société GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC., prédésignée.

Souscription - Libération

Ensuite Madame Luisella Moreschi, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire de la société prédésignée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A., prédésignée, elle souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont il s'agit, soit six cent soixante-quinze millions de liras italiennes (ITL 675.000.000,-), divisé en treize mille cinq cents (13.500) parts sociales nouvelles de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune, et qu'ès qualités, elle libère cette souscription par incorporation d'un montant de six cent soixante-quinze millions de liras italiennes (ITL

675.000.000,-) d'une créance d'un montant total de quatre milliards sept cent quatre-vingt-treize millions cinq cent trente-trois mille six cent soixante liras italiennes (ITL 4.793.533.660,-), certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A., prédésignée.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur, en date du 22 décembre 1999, lequel rapport établi conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut comme suit:

«*Conclusion:*

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de ITL 4.793.533.660 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie à concurrence de ITL 675.000.000 pour augmenter le capital de MARGUERITE IMMOBILIERE, S.à r.l. de ce montant par l'émission de 13.500 parts sociales nouvelles de ITL 50.000 chacune.»

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept cents millions de liras italiennes (ITL 700.000.000,-), divisé en quatorze mille (14.000) parts sociales de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Les parts sociales sont réparties entre les associés comme suit:

1. - GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A., L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	13.999
2. - INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal, une part sociale	1
Total: quatorze mille parts sociales	14.000

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 220.000,-).

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évalué à quatorze millions soixante-deux mille deux cent soixante-quinze francs luxembourgeois (LUF 14.062.275,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1999, vol. 847, fol. 22, case 2. – Reçu 140.268 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10066/239/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.785.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PARLAY FINANCE COMPANY S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on October 30th, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 121 of February 26, 1998.

The meeting was opened by Mr Dirk Oppelaar, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employée privée, residing in B-Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in B-Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the nominal value of the shares.
2. Conversion of the currency of the share capital from LUF to Euro, so that after this conversion the capital will amount to 123,947.- EUR represented by 5,000 shares without designation of a nominal value.
3. Increase of capital by an amount of 2,876,053.- EUR without issuing new shares, so that after this increase the capital will amount to 3,000,000.- EUR represented by 5,000 shares without designation of a nominal value.

4. Subscription for this increase of capital by the actual shareholders, each proportionally to his respective actual participation in the share capital.

5. Change of the number of shares from 5,000. to 1,500,000. so that the capital, of a converted and increased amount of 3,000,000.- EUR, will be represented by 1,500,000 shares without designation of a nominal value.

6. Reintroduction of the par value of the shares, so that the capital will be represented by 1,500,000 shares with a nominal value of 2.- Euros each.

7. Sundries

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to convert the currency of the share capital from Luxembourg francs to Euros, so that after this conversion the capital will amount to one hundred twenty-three thousand nine hundred forty-seven Euros (123,947.- EUR) represented by five thousand (5,000) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of two million eight hundred seventy-six thousand fifty-three Euros (2,876,053.- Euros) without issuing new shares, so that after this increase the capital will amount to three million Euros (3,000,000.- EUR) represented by five thousand (5,000) shares without designation of a nominal value.

Subscription - payment

Thereupon, each shareholder, represented by Mr Dirk Oppelaar, prenamed, by virtue of the hereabove stated proxies, has declared to subscribe for the increase of capital in proportion to its respective participation in the share capital, and to pay up the amount so subscribed by contribution in cash, so that the amount of two million eight hundred seventy-six thousand fifty-three Euros (2,876,053.- Euros) is now at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

The general meeting decides to change the number of shares from five thousand (5,000) to one million five hundred thousand (1,500,000) so that the capital, of a converted and increased amount of three million Euros (3,000,000.- EUR), will be represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares without designation of a nominal value.

Fifth resolution

The general meeting decides to reintroduce the designation of the par value of the shares, so that the capital will be represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a nominal value of two Euros (2.-EUR) each.

Sixth resolution

As consequence of the resolutions hereabove, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at three million Euros (3,000,000. -EUR) represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a nominal value of two Euros (2.- EUR) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately 1,305,000.- LUF.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARLAY FINANCE COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 121 du 26 février 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dirk Oppelaar, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à B-Arlon. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euros, de sorte qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.
3. Augmentation du capital social d'un montant de deux millions huit cent soixante-seize mille cinquante-trois Euros (2.876.053,- EUR) sans émission d'actions nouvelles, de sorte qu'après cette augmentation, le capital social s'élèvera à trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.
4. Souscription à cette augmentation de capital et paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations respectives dans le capital.
5. Modification du nombre d'actions de cinq mille (5.000) à un million cinq cent mille (1.500.000), de sorte que le capital d'un montant augmenté et converti de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR), sera représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions sans désignation de valeur nominale.
6. Réintroduction de la valeur nominale des actions, de telle sorte que le capital, d'un montant de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR), sera représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune.
7. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euros, de sorte qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions huit cent soixante-seize mille cinquante-trois Euros (2.876.053,- EUR) sans émettre d'actions nouvelles, de sorte qu'après cette augmentation, le capital social s'élèvera à trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) et sera représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Souscription - Libération

Ensuite chacun des actionnaires, représenté par Monsieur Dirk Oppelaar, prénommé, en vertu des prédites procurations, a déclaré souscrire à la présente augmentation de capital au prorata de sa participation respective dans le capital social et libérer le montant ainsi souscrit par apport en espèces, de sorte que le montant de deux millions huit cent soixante-seize mille cinquante-trois Euros (2.876.053,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nombre d'actions de cinq mille (5.000) à un million cinq cent mille (1.500.000). de sorte que le capital d'un montant augmenté et converti de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR), sera représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réintroduire la valeur nominale des actions de telle sorte que le capital, d'un montant de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) sera représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR), sera représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune».

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ 1.305.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Oppelaar, A. Braquet, G. Maîtrejean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 63, case 5. – Reçu 1.160.197 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2000.

G. Lecuit.

(10091/220/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.785.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2000.

G. Lecuit.

(10092/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

MARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.075.

Il résulte d'un courrier daté du 1^{er} février 2000, reçu au siège social de la société, que Monsieur Piero Marsiaj a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

MARINT S.A.

L. Canaletti S. Bosi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10067/043/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

MILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.178.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le 20 octobre 1999, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date du 6 mai 1999 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, le Commissaire aux Comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Luxembourg, le 8 février 2000.

Le conseil d'administration

S. Vandt A. Belardi P. Bouchoms

Président Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10073/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.757.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 décembre 1999, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission (Annexe 2) présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue J. G. de Cicignon, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté terminera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le Conseil d'Administration remercie Monsieur Reno Tonelli de sa collaboration apportée au sein de la société.

Réquisition aux fins de modification et de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10068/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

MAXITIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.677.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société MAXITIM S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.

2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement:

M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg,

Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et

EDIFAC S.A., Luxembourg.

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.

4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour MAXITIM S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10069/744/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

MEDIPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.465.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour MEDIPHAR S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(10070/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

15529

MEDIPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.465.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour MEDIPHAR S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(10071/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

MICROFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.151.

Le bilan au 31 décembre, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

Signature.

(10072/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

NAVICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.482.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 1999

L'assemblée décide la conversion du capital social de LUF 10.000.000,- en EUR 247.893,52 sur base du taux de conversion EUR / LUF de 40,3399 avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998 l'assemblée décide d'augmenter le capital social de EUR 2.106,489 pour le porter à EUR 250.000,- par incorporation d'une partie de la réserve légale ainsi que de fixer la valeur nominale par action à EUR 250,-.

Enfin, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura d'ores et déjà la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10075/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

NORFIN REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 février 2000.

T. Metzler.

(10077/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

NOUVELLE BOUTIQUE 3 ETOILES.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.410.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(10078/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

NOUVELLE ENTRAPULUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 59, rue de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 49.169.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10079/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

NOVATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.
R. C. Luxembourg B 58.167.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10080/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

OPAVA, Société Anonyme Immobilière.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 10, Montée du Grund.

Changement du siège social

Le siège social de la société OPAVA S.A. est transféré au 10, Montée du Grund, L-1645 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

E. Sauer

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10083/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

**PALM BEACH S.A., Société Anonyme,
(anc. PALM BEACH S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.588.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PALM BEACH S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 313 du 1^{er} juillet 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 378 du 15 juillet 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

- 2. - Modification afférente de l'article 2.- des statuts.
- 3. - Modification du premier alinéa de l'article premier des statuts.
- 4. - Modification de l'article 12 des statuts.

5. - Augmentation du capital social à concurrence de deux milliards neuf cent trente-sept millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 2.937.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 62.500.000,-) à trois milliards de liras italiennes (ITL 3.000.000.000,-), par la création et l'émission de cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvelles de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

6. - L'actionnaire minoritaire renonce à toute souscription et l'augmentation est ainsi souscrite et libéré intégralement par INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., par incorporation d'une partie de la créance qu'elle possède contre la société.

7. - Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à ITL 3.000.000.000,-, divisé en 60.000 actions de ITL 50.000,- chacune, entièrement libérées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Premier alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PALM BEACH S.A.»

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article douze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications extérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux milliards neuf cent trente-sept millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 2.937.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 62.500.000,-) à trois milliards de liras italiennes (ITL 3.000.000.000,-) par la création et l'émission de cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvelles la société INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Souscription - Libération

Ensuite Madame Luisella Moreschi, prénommée, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société prédésignée, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour le compte de la société INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée, elle souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont il s'agit soit deux milliards neuf cent trente-sept millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 2.937.500.000,-), divisé en cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvelles de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune, et qu'ès qualité, elle libère cette souscription par incorporation d'un montant de deux milliards neuf cent trente-sept millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 2.937.500.000,-) d'une créance d'un montant total de vingt-deux milliards trois cent quarante-quatre

millions huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent dix liras italiennes (ITL 22.344.885.910,-), certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur, en date du 22 décembre 1999, lequel rapport établi conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut comme suit:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de ITL 22.344.885.910 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie à concurrence de ITL 2.937.500.000 pour augmenter le capital de PALM BEACH S.A. de ce montant par l'émission de 58.750 actions nouvelles de ITL 50.000 chacune.»

Le prédit rapport, après avoir été signé par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois milliards de liras italiennes (ITL 3.000.000.000,-), divisé en soixante mille (60.000) actions de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 720.000,-).

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évalué à soixante et un millions cent quatre-vingt-seize mille neuf cent trente-huit francs luxembourgeois (LUF 61.196.938,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, S. Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1999, vol. 847, fol. 22, case 3. – Reçu 611.993 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10089/239/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

**PALM BEACH S.A., Société Anonyme,
(anc. PALM BEACH S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10090/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PRIME ACTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.554.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour PRIME ACTION S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(10109/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

15533

OPHIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.984.

—
Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société OPHIS HOLDING S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.
Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi et Mlle Sandrine Klusa.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement:
M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, et
Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour OPHIS HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10084/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

ORACLE IMMOBILIER LUXEMBURG AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 63.238.

—
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est déroulée au siège social de Luxembourg, le 2 décembre 1999 à 9.00 heures*

Présents:

- 1) L'Administrateur M. Pol Stoffel.
- 2) L'Administrateur M. Emile Faber.
- 3) L'Administrateur M. Marc Petit.

Le conseil d'administration s'est réuni avec comme seul point à l'ordre du jour:

Nommer un nouveau commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., avec siège social à Bergem, 130, Grand-rue.

Et lecture faite, le Conseil d'Administration a signé.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2000, vol. 315, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(10085/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.509.

—
Il résulte de la réunion des gérants de la société tenue le 20 décembre 1999 que

Monsieur Marc Stilmant,

Monsieur Luc Trivaudey

ont été nommés directeurs de la société, en accord avec l'article 10 des statuts. Ils auront pour compétence de signer tous les actes et documents professionnels (rapports et avis émis dans le cadre des activités d'exerptise comptable et fiscale, offres de services, notes d'honoraires, courriers de routine, ...) à l'exclusion de tous les actes et documents non professionnels (engagement de personnel, contrat de location et de leasing, achat de mobilier et matériel informatique, virements bancaires et autres ...).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

Pour PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10106/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

ORIENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.243.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société ORIENT INVESTMENT S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi et M. Roberto Verga.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, et Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour ORIENT INVESTMENT S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10086/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

POLIPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 49.894.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(10098/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PALITANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.748.

L'an deux mille, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PALITANA S.A., R.C. B N° 44.748, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 492 du 20 octobre 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 5 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 388 du 13 août 1996.

La séance est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Gautier, employée privée, demeurant à Wecker.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social de quinze millions (15.000.000,-) de francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) en vue de le porter de LUF 15.000.000,- (quinze millions de francs luxembourgeois) à LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) par la création de 5.000 actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des 5.000 actions nouvelles.

3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) représenté par 10.000 (dix mille) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune et par 10.000 (dix mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune. Les actions de catégorie B sont rachetables selon l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que l'avoir social ne pourra jamais tomber en dessous du capital social souscrit à la suite d'un tel rachat.».

4. Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de LUF 5.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 15.000.000,- à LUF 20.000.000,- par la création et l'émission de 5.000 actions ordinaires nouvelles de catégorie A.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été souscrites par TRUSTINVEST LTD, une société avec siège social à Simpson Xavier Court, Merchants Quay, Dublin 8, Irlande,

ici représentée par Madame Michelle Delfosse, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Ces nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, de sorte que le montant LUF 5.000.000,- est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois), représenté par 10.000 (dix mille) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune et par 10.000 (dix mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune. Les actions de catégorie B sont rachetables selon l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que l'avoir social ne pourra jamais tomber en dessous du capital social souscrit à la suite d'un tel rachat.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quatorze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Delfosse, N. Gautier, J. Cardi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 122S, fol. 25, case 9. – Reçu 50.000 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

A. Schwachtgen.

(10087/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PALITANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.748.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 69 du 24 janvier 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

A. Schwachtgen.

(10088/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PICTET COUNTRY FUND.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.913.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 533, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

M. Berger

Fondé de pouvoir

(10099/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PATRIMONY INTERVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.689.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 10 février 2000 ce qui suit:

– La révocation des administrateurs en place, à savoir Madame Michèle Cabassi, Monsieur Daniel Pechon et la société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL. Il sera statué sur une éventuelle décharge lors de la prochaine assemblée générale destinée à statuer sur les exercices sociaux écoulés.

– La révocation de la société STE OXFORDSHIRE SERVICES comme commissaire aux comptes.

– La nomination de Madame Michèle Derviso, administrateur de société, 25, rue Marboeuf, F-75008, Monsieur Louis Derviso, administrateur de société, 25, rue Marboeuf, F-75008 Paris, et Maître Jacques Mattei, avocat, 38, rue de Courcelles, F-75008 Paris, comme membres du Conseil d'Administration. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2000.

– La délégation à Madame Michèle Derviso de la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle.

– La nomination de Lex Benoy, 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

– Le transfert du siège social de la société au 13, boulevard Royal, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour PATRIMONY INTERVEST S.A.

Signature

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 533, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10094/275/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PHIPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 42.238.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence a Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHIPE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks (R.C. Luxembourg, section B numéro 42.238), constituée suivant acte notarié du 26 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 95 du 1^{er} mars 1993 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Tania Racy, sociologue, demeurant à São Paulo (Brésil).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Paulo Lopes, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de USD 541.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 450.000,- à celui de USD 991.000,- par l'émission de 541 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- par action, à libérer intégralement en numéraire.

2. - Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les quatre cent cinquante (450) actions représentant l'intégralité du capital social de quatre cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 450.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée.

Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quarante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 541.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 450.000,-) à celui de neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (991.000,-) par la création et émission de cinq cent quarante et une (541) actions nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-)

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des cinq cent quarante et une (541) nouvelles, Madame Telma Racy, administrateur de sociétés, demeurant à São Paulo (Brésil).

Souscription - Paiement

Ensuite, Madame Telma Racy, préqualifiée, ici représentée par Madame Tania Racy, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à São Paulo (Brésil), le 10 décembre 1999, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

déclare souscrire les cinq cent quarante et un (541) actions nouvellement émises et déclare libérer chaque action par un versement en espèces d'un montant de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-).

Le souscripteur susmentionné déclare et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en espèces et que la somme de cinq cent quarante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 541.000,-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier en conséquence en français seulement, en l'absence d'une version anglaise, le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 991.000,-), représenté par neuf cent quatre-vingt-onze (991) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'Enregistrement, il est déclaré que l'augmentation de capital à hauteur de cinq cent quarante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 541.000,-) est évaluée à la somme de LUF 21.570.968,- (vingt et un millions cinq cent soixante-dix mille neuf cent soixante-huit francs luxembourgeois).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de trois cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, le texte étant suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Follows the English version:

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PHIPE HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks (R.C. Luxembourg, section B number 42238), incorporated by notarial deed on November 26, 1992, published in the Mémorial C number 95 of March 1, 1993 and the Articles of Association of which have not been amended since.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Tania Racy, sociologist, residing in São Paulo (Brasil).

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Paulo Lopes, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gérard Becquer, chartered accountant, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Increase of the corporate capital by an amount of USD 541,000.- so as to raise it from its current amount of USD 450,000.- to USD 991,000.- by the issue of 541 new shares having a par value of USD 1,000.- each, by contribution in cash.

2. - Amendment of article 5 of the bylaws in order to reflect such action.

II) The shareholders present and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the four hundred and fifty (450) shares representing the total subscribed capital of four hundred and fifty thousand United States dollars (USD 450,000.-) are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the corporate capital by an amount of five hundred and forty-one thousand United States dollars (USD 541,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred and fifty thousand United States dollars (USD 450,000.-) to the amount of nine hundred ninety-one thousand United States dollars (USD 991,000.-) by the creation and issue of five hundred forty-one (541) new additional shares, having each a par value of one thousand United States dollars (USD 1000.-).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders, comprising all the shares presently issued, acknowledges that, in relation to the present share capital increase, the existing shareholders have totally or partly waived their preferential subscription rights and resolves to accept, Mrs Telma Racy, company director, residing in São Paulo (Brasil), to the subscription of the total five hundred forty-one (541) new shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Mrs Telma Racy, prenamed, here represented by Mrs Tania Racy, prenamed, by virtue of a proxy given to her under private seal, in São Paulo (Brasil), on December 10th, 1999, the beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe to the five hundred forty-one (541) newly issued shares and to pay in cash on each such new share an amount of one thousand United States dollars (USD 1000.-) per share.

The subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been entirely paid up and that the Company has at its free disposal the amount of five hundred forty-one thousand United States dollars (USD 541,000.-), proof of which has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders decides to amend only in French, in absence of an English version, Article five, first paragraph of the Articles of Association to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 991.000,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-onze (991) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.»

Valuation

For the purpose of registration the capital increase in the amount of five hundred forty-one thousand United States dollars (USD 541,000.-) is valued at LUF 21,570,968.- (twenty-one million five hundred and seventy thousand nine hundred sixty-eight Luxembourg Francs).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three hundred twenty thousand Luxembourg Francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: T. Racy, P. Lopes, G. Becquer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1999, vol. 847, fol. 19, case 11. – Reçu 215.710 francs.

Le Releveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10096/239/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PHIPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 42.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2000.

J.-J. Wagner.

(10097/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

15539

PARMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.589.

—
Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société PARMONT S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour PARMONT S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10093/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PERSEUS SHIPPING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.069.

—
Les comptes annuels aux 31 décembre 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 1999

Conseil d'Administration

L'assemblée générale statutaire a décidé de reconduire pour une nouvelle durée d'un an les mandats des administrateurs.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1999 est composé comme suit:

- Leo Holt, Administrateur, demeurant à Pa-18940 Philadelphia, USA;
- Stefan Kolb, Administrateur, demeurant à D-20457 Hamburg, Allemagne;
- Geert Asselman, Administrateur, demeurant à L-8071 Bertrange.

Réviseur d'Entreprises

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises d'UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour une nouvelle durée d'un an.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé de reporter la perte de LUF 14.758.060,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1998 à l'année suivante.

Luxembourg, le 14 février 2000.

G. Asselman
Dirigeant

(10095/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

**PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.346.

—
Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

N. Gasztonyi
Directeur financier

(10107/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

**PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.346.

Rectification d'une erreur dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1998 publié au Mémorial C, numéro 735 du 12 octobre 1998:

- le commissaire aux comptes s'appelle Monsieur Pascal Rakovsky et non Monsieur Dominique Robyns tel qu'il résulte de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COOPERS & LYBRAND MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG) S.A. du 25 février 1998, qui fut publié au Mémorial C, numéro 527 du 20 juillet 1998.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 1998 approuvant les comptes annuels pour l'exercice de 9 mois se terminant le 30 juin 1998:

- décharge entière et sans réserve pour l'exécution de leur mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur a été donnée à Madame Marie-Jeanne Chèvremont et à Messieurs Filip van Damme et Patrick van Hoof;

- décharge entière et sans réserve pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes a été donnée à Monsieur Pascal Rakovsky.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

N. Gasztonyi
Directeur financier

(10108/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

POMBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.595.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

Signature.

(10102/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PRICE WATERHOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.418.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

N. Gasztonyi
Directeur financier

(10103/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PRICE WATERHOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.418.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. - Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant à Schuttrange;
2. - Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant à Frisange;
3. - Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
4. - Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant à Schiffflange;
5. - Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;

Les comparants sub 1.-, 3.-, 4.- et 5.- sont ici représentés par Monsieur Pierre Krier, préqualifié, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PRICE WATERHOUSE, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg B numéro 33.418, a été constituée sous la forme d'une société civile suivant acte sous seing privé en date du 15 janvier 1971, publié au Mémorial C numéro 83 du 17 juin 1971. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et la société a été transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par

Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 577 du 22 octobre 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 422 du 8 juin 1999;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Qu'en vertu de quatre cessions de parts sous seing privé du 15 novembre 1999, Monsieur Roland Mertens, préqualifié, a cédé:

- soixante-dix-huit (78) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée PRICE WATERHOUSE à Monsieur Philippe Duren, préqualifié;
- soixante-dix-huit (78) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée PRICE WATERHOUSE à Monsieur Pierre Krier, préqualifié;
- soixante-dix-neuf (79) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée PRICE WATERHOUSE à Monsieur Jean-Robert Lentz, préqualifié;
- soixante-dix-neuf (79) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée PRICE WATERHOUSE à Monsieur Ian Whitecourt, préqualifié.

Deuxième résolution

Que suite aux cessions de parts sociales prémentionnées, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à onze millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (11.790.000,- LUF), divisé en deux mille trois cent cinquante-huit (2.358) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant à Schuttrange, quatre cent soixante et onze parts sociales	471
2. - Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant à Frisange, quatre cent soixante et onze parts sociales	471
3. - Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, quatre cent soixante-douze parts sociales	472
4. - Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant à Schifflange, quatre cent soixante-douze parts sociales	472
5. - Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, quatre cent soixante-douze parts sociales	472
Total: deux mille trois cent cinquante-huit parts sociales	2.358

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Krier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 1999, vol. 508, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 février 2000.

J. Seckler.

(10104/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

RTT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 47.262.

Extrait de la résolution de l'associé du 28 janvier 2000

Par une résolution du 28 janvier 2000 l'unique associé de RTT INTERNATIONAL, S.à r.l., décide de nommer Monsieur Naud Van Der Ven, administrateur de société, demeurant Vondelstraat 23-c, 1054 GH Amsterdam en tant que gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour la société

ARTHUR & ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 533, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10122/501/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

RTT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 47.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10121/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

POLYMARK TRADING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 36.202.

Réunion de l'associé unique en date du 7 février 2000

Nomination de nouveau gérant de société

Il résulte de la réunion de l'associé unique que pleine et entière décharge a été accordée au gérant démissionnaire, Monsieur Jean-Baptiste De Weerd, Anvers, pour l'exécution de son mandat.

Est nommé nouveau gérant de société, Monsieur Raymond Henschen, maître en sciences économiques, Luxembourg. Il peut engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 533, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10100/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

POLYMARK TRADING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 36.202.

Cessions de parts sociales du 7 février 2000

Il résulte de cessions de parts sociales que:

1. POLYMARK TRADING LTD., Limassol, Chypre, a cédé 400 parts sociales à Monsieur Raymond Henschen, maître en sciences économiques, pour le prix de BEF 50.000,-.

2. Monsieur Jean-Baptiste De Weerd, Anvers, a cédé 100 parts sociales à Monsieur Raymond Henschen, prénommé, pour le prix de BEF 5.000,-.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 533, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10101/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

P.B.I.-LUX S.A., PRINCIPLE BUSINESS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.062.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRINCIPLE BUSINESS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. en abrégé P.B.I. -LUX S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52062, constituée suivant acte notarié du 4 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 551 du 27 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 1999, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Manom (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Décision de la mise en liquidation de la société.

2. - Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la société PRINCIPLE BUSINESS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., en abrégé P.B.I - LUX S.A., prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la société, la société de droit irlandais MOORHEN DEVELOPMENTS LIMITED, établie et ayant son siège social au 18, Gowrie Park, Glengary, Co. Dublin (République d'Irlande).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Bettinger, B. D. Klapp, C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2000, vol. 847, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10110/239/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PUBLINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 64.516.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 16 septembre 1999 que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte que le mandat du commissaire aux comptes est venu à échéance en date du 10 mai 1999 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, le commissaire aux comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 8 février 2000.

PUBLINT S.A.

A. Belardi

R. Tonelli

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10113/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PRO-LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 56.057.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(10111/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.041.

In the year two thousand, on the twenty-sixth day of January.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND S.A., having its registered office at Luxembourg.

The meeting was declared open at 11.30 a.m. and was presided by Mr André Schmit, employé privé, residing in Shieren.

The Chairman appointed as secretary Mr Bastien Collette, employé privé, residing in Manhay (B).

The meeting elected as scrutineer Mrs Léone Brachmond, employée privée, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- to approve the appointment of COMPAGNIE FIDUCIAIRE as the liquidator of the Company and to determine the powers of the liquidator.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on a attendance-list, which, signed by the shareholders the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 21 December 1999 and published in the Mémorial, in the Luxemburger Wort and in the Tageblatt on 23 December 1999 and on 10 January 2000, and in the Financial Times on 5 January 2000.

IV. It appears from the attendance list that out of 876,146 Shares issued and outstanding, 243,210 Shares are represented at the present extraordinary general meeting. In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached on 17 December 1999 at a first meeting, the shareholders may validly decide on the items of its agenda without quorum.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The Chairman states that 129,490 shares have voted in favour of the dissolution and 113,720 against.

The legal voting quorum to liquidate the company being not reached, the company is not put into liquidation and therefore it is not necessary to deliberate on the second point of the agenda.

Their being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the Bureau and by the notary.

The undersigned notary who knows English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed worded in the English language is followed by a French translation, it been understood that the English version shall prevail in case of divergencies between the English and French text.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company, as a result of this document are estimated at 40,000.- LUF.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur André Schmit, employé privé, demeurant à Shieren.

Le Président a nommé Monsieur Bastien Collette, employé privé, demeurant à Manhay (B) comme Secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Léone Brachmond, employée privée, demeurant à Luxembourg comme Scrutateur.

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constituée, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

d'approuver la dissolution de la Société et de la mise en liquidation;

d'approuver la nomination de COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme liquidateur de la Société et de déterminer les pouvoirs du liquidateur.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné.

III. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société, le 21 décembre 1999 et publiés au Mémorial, au Luxemburger Wort et au Tageblatt le 23 décembre 1999 et le 10 janvier 2000, et au Financial Times le 5 janvier 2000.

IV. Il résulte de la liste de présence que sur 876.146 actions émises et en circulation, 243.210 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. En raison du fait que la présente assemblée a été dûment convoquée pour la deuxième fois, à défaut de quorum lors d'une première assemblée tenue le 17 décembre 1999, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, même sans quorum.

Qu'après que ceci ait été communiqué par le Président et ait été constaté par les membres de l'Assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

Le président constate que 129.490 actions se prononcent pour la liquidation et 113.720 actions contre.

Le quorum légal de vote pour liquider la société n'étant dès lors pas atteint, la société n'est pas mise en liquidation et il n'y a pas lieu de voter sur le deuxième point de l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau et par le notaire.

Le soussigné notaire qui connaît la langue anglaise confirme par la présente que sur la demande des personnes ci-dessus apparues, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, sachant que la version anglaise prédomine en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Les dépenses, coûts, honoraires et frais de toutes sortes supportés par la société et en relation avec le présent acte, sont estimés s'élever à 40.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Schmit, L. Brachmond, B. Collette, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 février 2000, vol. 412, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2000.

E. Schroeder.

(10114/228/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

REALBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.911.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société REALBAU S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Antonio Mandra.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour REALBAU S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10115/744/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PROTEUS SHIPPING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.602.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 1999

Conseil d'administration:

L'assemblée générale statutaire a décidé de reconduire pour une nouvelle durée d'un an les mandats des administrateurs.

Suite à cette décision, le conseil d'administration en fonction pour l'exercice 1999 est composé comme suit:

- Holt Leo, administrateur, demeurant à Pa-18940 Philadelphia, USA;
- Kolb Stefan, administrateur, demeurant à D-20457 Hamburg, Allemagne;
- Asselman Geert, administrateur, demeurant à L-8071 Bertrange.

Réviseur d'entreprises:

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises d'UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour une nouvelle durée d'un an.

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé de reporter la perte de LUF 19.996.347,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1998 à l'année suivante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

G. Asselman
Dirigeant

(10112/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

PRICE WATERHOUSE MANAGEMENT CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.205.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

N. Gasztonyi
Directeur financier

(10105/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

**ROFINEX S.A., Société Anonyme,
(anc. ROLLINGER SOPARFI S.A.).**

Siège social: L-7220 Walferdange, 113, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 42.999.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROLLINGER SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 113, route de Diekirch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42.999, constituée suivant acte notarié du 15 février 1993, publié au Mémorial C, numéro 221 du 14 mai 1993 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elise Hansen, sans état particulier, demeurant à Bridel (Luxembourg).

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marco Rollinger, commerçant, demeurant à Helmdange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Rollinger, commerçant, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Changement de la dénomination sociale de la société de ROLLINGER SOPARFI S.A. en ROFINEX S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2. - Suppression de l'actuelle valeur nominale des trois cents (300) actions nominatives existantes.

3. - Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en Euros (EUR) et conversion au taux de change officiel de EUR 1,- = LUF 40,3399 du capital social actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) en capital de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-huit cents (EUR 371.840,28).

4. - Augmentation du capital social à concurrence de cent vingt-huit mille cent cinquante-neuf Euros et soixante-douze cents (EUR 128.159,72) pour le porter de son montant actuel converti de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-huit cents (EUR 371.840,28) à celui de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) par incorporation au capital social de la somme de cent vingt-huit mille cent cinquante-neuf Euros et soixante-douze cents (EUR 128.159,72) à prélever sur les réserves disponibles arrêtées au 31 décembre 1998, sans création ni émission d'actions nouvelles.

5. - Modification subséquente de l'article 5. des statuts.

6. - Renouvellement des mandats des administrateurs Messieurs Nico et Marco Rollinger actuellement en fonction, nomination de Madame Elise Hansen, veuve de Monsieur Henri Rollinger, aux fonctions de nouvel administrateur et fixation de la durée de leur mandat.

7. - Nomination de Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseiller fiscal, demeurant à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de l'actuel commissaire, Madame Elise Hansen et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la société de ROLLINGER SOPARFI S.A. en ROFINEX S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts qui se lira désormais comme suit

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ROFINEX S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement l'actuelle valeur nominale (LUF 50.000,-) des trois cents (300) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-huit cents (EUR 371.840,28).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social présentement converti en Euros à concurrence de cent vingt-huit mille cent cinquante-neuf Euros et soixante-douze cents (EUR 128.159,72) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-huit cents (EUR 371.840,28) à celui de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) par incorporation à due concurrence au capital social d'une partie des réserves disponibles, sans cependant créer et émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la présentation d'un bilan de la société arrêté au 31 décembre 1998 ainsi qu'une certification constatant que les réserves y mentionnées existent encore à ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés aux membres du conseil d'administration, nouvellement nommes par résolution prise ci-après, pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-) chacune, contre le même nombre d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et à l'annulation des trois cents (300) actions anciennes.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), représenté par trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur de la société pour une durée de six (6) ans, en remplacement de Monsieur Henri Rollinger, décédé:

Madame Elise Hansen, sans état particulier, veuve de Monsieur Henri Rollinger, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz.

L'assemblée générale décide en outre de renouveler le mandat des administrateurs actuels, Messieurs Nico et Marco Rollinger, pour une nouvelle durée de six (6) ans.

Les mandats des trois (3) administrateurs ci-avant désignés se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Madame Elise Hansen:

Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseiller fiscal, demeurant à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Le mandat du nouveau commissaire ci-avant nommé se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bridel, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Hansen, M. Rollinger, N. Rollinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1999, vol. 847, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10118/239/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

REMICH ORIENTAL CARPET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 26, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 69.372.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 1^{er} février 2000

Monsieur Safet Ikanovic, demeurant à L-2734 Luxembourg, 48, rue de Wiltz,

- constate qu'il est le seul et unique associé de R.O.C., S.à r.l.;

- décide à l'unanimité d'assumer la gérance de REMICH ORIENTAL CARPET, S.à r.l., à partir de la date d'aujourd'hui. Le gérant a tous pouvoirs d'engager la société moyennant sa seule et unique signature.

Pour la société

S. Ikanovic

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10116/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

ROBOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.562.

Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société ROBOTEC S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.

4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour ROBOTEC S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10117/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

ROYAL OAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.047.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1999

L'assemblée décide la conversion du capital social de LUF 151.834.800,- en EUR 3.763.886,38 sur base du taux de conversion EUR/LUF de 40,3399 avec effet au 1^{er} juillet 1999.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998 l'assemblée décide d'augmenter le capital social de EUR 31.983,62 pour le porter à EUR 3.795.870,- par incorporation d'une partie de la prime d'émission ainsi que de fixer la valeur nominale par action à EUR 2,5,-.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 3.795.870,- (trois millions sept cent nonante-cinq mille huit cent septante euros), représenté par 1.518.348 (un million cinq cent dix-huit mille trois cent quarante huit) actions d'une valeur de EUR 2,5,- (deux virgules cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10119/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

RÜSGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 47.287.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN

Signature

(10123/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

TSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.995.

—
In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme TSI HOLDING S.A., (the «Company») having its registered office in L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe, R.C. Luxembourg, Number B 71.995, incorporated by deed of the undersigned notary, on September 30, 1999, no yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To increase the corporate capital by an amount of eight million two hundred sixty-five thousand US dollars (US \$ 8,265,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-five thousand US dollars (US \$ 35,000.-) to eight million three hundred thousand US dollars (US \$ 8,300,000.-) by the issue of eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) additional shares of a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) per share.

2) To have these new shares subscribed by GOLD TALENT HOLDING LIMITED, the existing shareholder FW TERMINALS LIMITED having waived its preferential subscription right, and to have payment in cash made on each such new share of its par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) per share.

3) To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight million two hundred sixty-five thousand US dollars (US \$ 8,265,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-five thousand US dollars (US \$ 35,000.-) to eight million three hundred thousand US dollars (US \$ 8,300,000.-) by the issue of eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) new additional shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) per share.

Second resolution

The extraordinary general meeting having acknowledged that the other shareholder, FW TERMINALS LIMITED has waived its preferential subscription right, resolves to accept GOLD TALENT HOLDING LIMITED, with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), to the subscription of the eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) new shares.

Subscription - Payment

Thereupon GOLD TALENT HOLDING LIMITED, prementioned, here represented by Maître Marc Loesch, prenamed, by virtue of a proxy given in Hong Kong, on December 28, 1999, which proxy, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be registered with it,

declares to subscribe to the eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) new shares with a par value of one hundred US Dollars (US \$ 100.-) per share and to pay in cash the total amount of eight million two hundred sixty-five thousand US dollars (US \$ 8,265,000.-).

The subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up and that the Company has at its disposal the total amount of eight million two hundred sixty-five thousand US dollars (US \$ 8,265,000.-) proof of which has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a result of the above capital increase the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 5. First paragraph:** 'The subscribed capital of the Company is set at eight million three hundred thousand US dollars (US \$ 8,300,000.-) divided into eighty-three thousand (83,000) shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company are estimated at approximately three million five hundred thousand Luxembourg francs.

Valuation

For the purposes of registration, the capital increase in the amount of eight million two hundred sixty-five thousand US dollars (US \$ 8,265,000.-) is valued at three hundred thirty million seven hundred thirty-eight thousand four hundred and thirty-nine Luxembourg Francs (330,738,439.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise TSI HOLDING S.A., (la «Société») ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe, R.C. Luxembourg, numéro B 71.995, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 1999, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit millions deux cent soixante-cinq mille US dollars (US \$ 8.265.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille US dollars (US \$ 35.000,-) à huit millions trois cent mille US dollars (US \$ 8.300.000,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100,-) chacune.

2) Souscription des actions nouvelles par GOLD TALENT HOLDING LIMITED, l'actionnaire existant FW TERMINALS LIMITED, ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription et libération par paiement en espèces faisant pour chaque action nouvelle cent dollars US (US \$ 100,-).

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signés ne varientur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions deux cent soixante-cinq mille US dollars (US \$ 8.265.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille US dollars (US \$ 35.000,-) à celui de huit millions trois cent mille US dollars (US \$ 8.300.000,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (US \$ 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ayant pris acte que l'autre actionnaire, FW TERMINALS LIMITED a renoncé à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) actions nouvelles, GOLD TALENT HOLDING LIMITED, avec siège social à Trident Chambers, PO. Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Souscription - Paiement

Ensuite la société GOLD TALENT HOLDING LIMITED, prédésignée, ici représentée par Maître Marc Loesch, prénoté,

en vertu d'une procuration donnée à Hong Kong, le 28 décembre 1999,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

déclare souscrire les quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (US \$ 100,-) chacune, et déclare les libérer entièrement par versement en espèces en raison d'un montant de huit millions deux cent soixante-cinq mille dollars US (US \$ 8.265.000,-).

Le souscripteur déclare et les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été entièrement libérée en espèces et que la somme de huit millions deux cent soixante-cinq mille dollars US (US \$ 8.265.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à huit millions trois cent mille US dollars (US \$ 8.300.000,-) représenté par quatre-vingt-trois mille (83.000) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (US \$ 100,-) par action.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital à hauteur de huit millions deux cent soixante-cinq mille US dollars (US \$ 8.265.000,-) est évalué à trois cent trente millions sept cent trente-huit mille quatre cent trente-neuf francs luxembourgeois (330.738.439,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: M. Loesch, J.-M. Schmit, L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2000, vol. 847, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-J. Wagner.

TSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2000.

J.-J. Wagner.

(10169/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

SOCIETE GENERALE D'ALIMENTATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.709.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 10 novembre 1999, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance en date du 24 juin 1999 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire aux comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 20, rue des Muguets;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.G. de Cicignon;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2000.

L'assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat ainsi conféré au commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg, le 10 novembre 1999, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le conseil d'administration prend acte que l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en date du 10 novembre 1999 a décidé de nommer Monsieur Reno Tonelli, en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Reno Tonelli, en qualité de président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 février 2000.

SOCIETE GENERALE D'ALIMENTATION S.A.

R. Tonelli

S. Vandi

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10137/043/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

SANOLUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 45.235.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN

Signature

(10126/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2000.